

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2026 – 20h30
Salle du conseil

PRESENTS (21) : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

EXCUSÉS (6) : Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

Demande d'approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT ET APRES DELIBERATION ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 JUILLET 2020 :

Sans objet

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Sans objet

DELIBERATIONS 2026

004. Vote du budget primitif (commune)

Rapporteur : Fanny PIRA

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 03 février 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 de la commune sur la base des éléments décrits ci-après.

Il convient de préciser que ce budget primitif est établi sans intégrer le résultat définitif de l'exercice 2025 qui ne pourra être affecté qu'après la validation par le comptable public du compte financier unique.

Le budget primitif s'établit comme suit :

En fonctionnement, en déséquilibre :

Recettes : 6 900 373 € Dépenses : 4 194 394 €

En investissement, à l'équilibre : 2 203 306 €

Le budget s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :

Chapitre		BP 2025	CA 2025 (réalisé)	BP 2026	Variation BP 26/ Réalisé 25
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	45 000	63 725	50 000	-21,54%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	320 000	345 446	321 500	-6,93%
73	IMPOTS ET TAXES	1 010 947	1 015 707	1 000 927	-3,05%
731	FISCALITE LOCALE	2 132 523	2 154 464	2 120 000	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	703 600	786 512	702 660	-10,66%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 719	125 994	48 000	-61,90%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		324		-100,00%
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS			600	
TOTAL RECETTES REELLES		4 279 789	4 492 173	4 243 687	-5,53%
042	OPERATIONS D'ORDRE	543	457	707	54,66%
002	RESULTAT REPORTE			2 655 979	
TOTAL DES RECETTES		4 280 332	4 492 630	6 900 373	53,59%

DEPENSES :

	Chapitre	BP 2025	CA 2025 (réalisé)	BP 2026	Variation BP 26/Réalisé 25
011	Charges à caractère général	1 259 098	898 924	934 200	3,92%
012	Charges de personnel	2 167 755	1 964 431	2 065 061	5,12%
014	Atténuations de produits	104 066	82 742	104 466	26,26%
65	Autres charges de gestion courante	479 200	430 281	382 300	-11,15%
66	Charges financières	67 861	67 861	60 941	-10,20%
67	Charges exceptionnelles	200	151	1 000	563,09%
68	Dotations aux amortissements	500	500	600	20,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		4 078 680	3 444 890	3 548 569	3,01%
042	Opérations d'ordre	201 652	201 666	219 825	9,00%
023	Virement à la section d'investissement			426 000,00	
TOTAL		4 280 332	3 646 556	4 194 394	15,02%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :

		BP 2025	CA 2025 (réalisé)	RAR 2025	BP 2026 (sans RAR)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 047 798	804 167	386 060	240 000
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		-	-	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	243 751	258 850	-	117 000
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	315 000	-	-	300 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 606 549	1 063 016	386 060	657 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	201 652	201 666	-	219 825
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				15 179
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				426 000
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		201 652	201 666	-	661 004
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 808 201	1 264 682	386 060	1 318 004
Excédent reporté			223 246	499 242	

Soit un total de recettes RAR+BP de 2 203 306 €.

DEPENSES :

		BP 2025	CA 2025 (réalisé)	RAR 2025	BP 2026 (sans RAR)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 455	20 538		30 300
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 902	298 980	67 954	282 396
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 275 433	502 598	766 557	814 969
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	218 863	218 863		225 244
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 083 654	1 040 979	834 511	1 352 909
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	543	457		707
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				15 179
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		543	457		15 886
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 084 197	1 041 436	834 511	1 368 795

Soit un total de dépenses RAR+BP de 2 203 306 €.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2026 de la commune

VOTANTS : 27

POUR : 16

CONTRE : 1

ABSTENTION : 10

Contre : M. Chauvin

Abstention : Mme Lautru, M. Massard, M. Chevalier, M. Juigné, M. Delisle, M. Paumier, M. Poirier, Mme Bocquenet, M. Achibet, Mme Dangréaux

005. Vote du budget des locaux commerciaux

Rapporteur : Fanny PIRA

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 03 février 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 des locaux commerciaux sur la base des éléments décrits ci-après.

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
N° Compte	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026	N° Compte	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
023	Virement à la section d'investissement			002	résultat de fonctionnement reporté		50 738,29 €
				70878	remboursement de frais /tiers		
60611	Eau et assainissement	125,31 €	150,00 €	752	Loyers	13 418,28 €	25 000,00 €
60612	Energie et électricité	433,59 €	500,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante		
6068	Autres matières et fournitures (équilibre R/D)	129,92 €	55 495,40 €				
61358	Autres locations mobilières	47,57 €	- €				
6228	Rémunération intermédiaires et honoraires	2 267,89 €	5 000,00 €				
63512	Taxes foncières	6 300,34 €	3 300,00 €				
65888	Autres (équilibre R/D)	1,09 €	10 000,00 €				
6615	Ligne de trésorerie	- €					
66111	Intérêts des emprunts	2 364,82 €	1 399,74 €				
661121	Montant des ICNE de l'exercice	781,44 €	674,59 €				
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 886,77 €	- 781,44 €				
673	titre annulés sur exercices antérieurs						
Total dépenses de fonctionnement		11 565,20 €	75 738,29 €	Total recettes de fonctionnement		13 418,28 €	75 738,29 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement (Montant HT)				Recettes d'investissement			
N° Compte	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026	N° Compte	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
205	Droits et licences			165	dépôts et cautionnements reçus	1009.17	
21351	install générales... des constructions - bâtiments publics			21	Virement de la section de fonctionnement		
2188	autres Immo corporelles (réserve)		41 077.91 €	1068	excédent de fonctionnement capitalisé	45 206.15 €	
1641	Remboursement d'emprunt	19 961.10 €	20 251.59 €				
165	dépôts et cautionnements reçus	813.10 €	2 000.00 €				
166	Refinancement de dette						
2313	Constructions						
1068	virement vers le BP commune	100 000.00 €					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		63 329.50 €
Total dépenses d'investissement		120 774.20 €	63 329.50 €	Total recettes d'investissement		46 215.32 €	63 329.50 €

Au vu de ces éléments,
Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,
Le conseil municipal approuve le budget primitif des locaux commerciaux pour 2026.

VOTANTS : 27

POUR : 16

CONTRE : 1

ABSTENTION : 10

Contre : M. Chauvin

Abstention : Mme Lautru, M. Massard, M. Chevalier, M. Juigné, M. Delisle, M. Paumier, M. Poirier, Mme Bocquenet, M. Achibet, Mme Dangréaux

006. Autorisation de programme / crédits de paiement pour la rénovation du complexe sportif de l'Ormeau

Rapporteur : Fanny PIRA

La délibération 24-004 a instauré une autorisation de programme pour l'opération de rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau.

Le coût actualisé global s'élève à 1 947 451 €TTC. Les crédits de paiement déjà dépensés s'élèvent à 347 451 €.

Pour le budget prévisionnel 2026 :

- le montant des restes à réaliser 2025 est de 766 030.71 €
- il convient d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

CP/Crédits budgétaires	2026	2027
Dépenses prévisionnelles	633 969.29 €	200 000.00 €

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la rénovation du complexe sportif de l'Ormeau telle que présentée ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

007. Vote des taux de fiscalité locale

Rapporteur : Fanny PIRA

Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité par rapport à l'année 2025 et de reconduire les taux d'imposition pour 2026 :

- Taxe foncière : 35.54 %
- Taxe foncière non bâti : 22.79 %
- Taxe d'habitation : 16,20 %

Le montant des produits fiscaux perçus pour 2025 s'est élevé à 1 918 000 €.

L'état prévisionnel des services fiscaux n'étant pas encore connu (valeurs actualisées des bases imposables), il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel la somme de 1 920 000 € en recette.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition pour 2026.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

008. Subvention aux associations

Rapporteur : Fanny PIRA

Les propositions de subventions aux associations s'établissent de la manière suivante :

- Subventions arbitrées en commission « urbanisme et vie associative »

Nom de l'association	Subvention accordée 2025	Montant de la subvention demandée 2026	Avis commission « urbanisme et vie associative »
Amusicoeur	200,00 €	0,00 €	- €
Amicale des Anciens Combattants d'Yvré l'Evêque	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Comité du Souvenir Français d'Yvré l'Evêque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Pétanque Club Yvré l'Evêque	250,00 €	300,00 €	300,00 €
BRIQUES & CO	500,00 €	1 450,00 €	400,00 €
ADAMADA	2 500,00 €	2 500,00 €	500,00 €
JIMA'GYM	300,00 €	550,00 €	350,00 €
L'Atelier à 4 Mains	100,00 €	100,00 €	100,00 €
MEMOIRES YVREENNES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CCY (Club Cyclo Yvré)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
UNION ATHLETIQUE SARGEENNE	75,00 €	105,00 €	50,00 €
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YVRE L'EVEQUE	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Les Baladins de l'Huisne	350,00 €	750,00 €	440,00 €
FSE du collège Pasteur	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Les Chemins En Yvré	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Au Cœur des Ecoles	150,00 €	1 000,00 €	150,00 €
AMICALE DES RETRAITES YVRE L'EVEQUE	50,00 €	100,00 €	100,00 €
Association sportive collège Pasteur	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Alcool Ecoute Joie et Santé de la Sarthe	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Espérance Sportive Yvré l'Évêque	6 950,00 €	8 000,00 €	500,00 €
Yvrédanse	500,00 €	500,00 €	450,00 €
BASKET CLUB YVREEN	500,00 €	1 000,00 €	350,00 €
Entente pongiste yvré l'évêque	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Jazz Pi	0,00 €	0,00 €	- €
Judoclub Sargé	315,00 €	315,00 €	50,00 €

TOTAUX	15 100,00 €	19 730,00 €	14 650.00 €
---------------	--------------------	--------------------	--------------------

- associations « conventionnées »

Associations	Montant 2025	Proposition 2026
Familles Rurales (Crèche Multi-Accueil) (NB : dans l'attente de l'établissement du bilan 2025 de l'association, il est proposé d'attribuer 1/3 de la subvention 2025 et de réexaminer ultérieurement le montant définitif attribué)	52 770.00 €	17 590.00 €
OGEc St Joseph	54 563.00 €	52 601.68 €
Coopérative scolaire	1 973.00 €	2 536.50 €
L'Épinoche	350.00 €	350.00 €
Cinéambule	1 071.00 €	1 257.60 €
Conciliateurs de justice	300.00 €	300.00 €
TOTAL	111 027.00 €	74 635.78 €

- lotissements :

Lotissements :	Montant 2025	Proposition 2026
Les Bergères	2 190.75 €	2 366.01 €
Beauregard de l'Épau	191.31 €	206.62 €
Domaine de Villemusard	182.05 €	196.62 €
La Vallée	258.60 €	279.29 €
15 à 25 Rue du Sault du Lièvre	128.10 €	138.35 €
Le Sault du Lièvre	228.26 €	246.52 €
Logis de l'Huisne	1 480.70 €	1 599.15 €
La Bourdasière		217.72 €
TOTAL	4 659.77 €	5 250.28 €

A cela s'ajoute la subvention versée au CCAS : 14 000 €

Soit un total global de subventions de 108 536.06 €

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2026 selon la répartition présentée ci-dessus et d'autoriser leur versement.

VOTANTS : 27

POUR : 21 CONTRE : 1 ABSTENTION : 5

Contre : M. Chauvin

Abstention : Mme Lautru, M. Poirier, Mme Bocquenet, M. Achibet, Mme Dangréaux

M. Juigné revient sur le retrait de la subvention pour la résidence autonomie (60 000 €), tel que cela avait été évoqué en commission finances et demande s'il faudra voter une décision budgétaire modificative en cours d'année.

Mme Pira répond que ce ne sera pas nécessaire, car la résidence autonomie a dégagé un excédent de fonctionnement sur plusieurs années.

Mme Planchette demande pourquoi le montant total des subventions aux associations est en baisse.

M. Juigné répond que cela vient de la baisse de la subvention au club de foot ESY.

Mme Planchette note que certaines associations ont demandé des montants plus importants, notamment l'association des parents d'élèves.

Mme Fleury explique que la demande initiale de cette association devait permettre l'achat de barnums. Or ces derniers seront pris en charge par la commune, l'association n'aura pas à assumer le coût.

M. Achibet s'interroge de la même manière pour l'association Briques & Co, estimant qu'il y a un décalage entre la volonté de soutenir l'association et le montant attribué qui est en-deçà de la subvention 2025.

M. Poirier formule la même remarque pour le club de basket yvréen.

Mme Fleury explique que le montant attribué en 2025 était plus élevé pour ces deux associations car il s'agissait d'une première demande (aide au lancement). Pour 2026, l'équité avec les autres associations a été recherchée, en prenant en compte le nombre d'adhérent yvréens.

009. Convention de mise à disposition de la base de loisirs du Comité social de la Police Nationale

Rapporteur : Mélanie BOCQUENET

Pour permettre aux enfants accueillis par le service Enfance/Jeunesse de la commune d'accéder à la base de loisirs située route du Réveillon et appartenant au Comité Social Police Nationale 72, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention figurant en annexe.

Aux termes de cette convention, il est prévu que :

- le Comité Social Police Nationale 72 s'engage à mettre à disposition la base de loisirs pour les enfants et jeunes inscrits dans le cadre d'une activité organisée par le service Enfance-Jeunesse et encadrés par des animateurs ;
- la commune met à disposition la salle Georges Brassens pour un évènement dans l'année organisé par le Comité Social Police Nationale 72, qui fera l'objet d'une convention de réservation.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les termes de la convention figurant en annexe.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

010. Convention de prêt de matériel à l'école Condorcet dans le cadre d'un projet radio/podcast 2026

Rapporteur : Mélanie BOCQUENET

Un enseignant de l'école Condorcet souhaite remettre en place un projet radio avec sa classe et demande à pouvoir bénéficier d'un prêt du matériel de la MDJ.

Le matériel prêté est le suivant :

- 4 micros-tables avec housses de protections individuelles
- Une console
- 3 casques minimum, le service jeunesse peut selon le besoin de l'enseignant en fournir d'autres.
- Les câbles permettant la connexion à la console
- Un enregistreur

En cas de détérioration, l'école s'engage à remplacer à l'identique le matériel prêté.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet de convention figurant en annexe.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21h24

Le Secrétaire de séance

Nadine JOLU



Le Maire

Damienne FLEURY

